

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 23 septembre 2025
 Mis en ligne : 06/10/2025

Présents : Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 18
 Votants : 21
 Quorum : 15

Procurations de vote et mandataires : DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents : BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 11

Délibération n°2025-089. FINANCES : Remplacement menuiseries de l'EHPAD - Autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) - Clôture

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le BP 2025 de la ville,
VU les délibérations n°2023-132 et 2025-008 relatives à l'AP/CP du remplacement des menuiseries de l'EHPAD
VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 23 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que tous les engagements comptables sont soldés,

CONSIDÉRANT les coûts de l'opération par année,

CONSIDÉRANT les subventions perçues à hauteur de 185 500 € et ainsi le reste à charge de 115 585,05 € pour la commune,

Autorisation de programme	Montant AP	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
	Initial	Mis à jour	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
2020 N°1 Remplacement des menuiseries extérieures de l'EHPAD	302 165,05	301 085,05	1 200,00	86 472,65	46 325,29	81 641,17	85 445,94

Après en avoir délibéré, le conseil municipal PREND ACTE du bilan financier, **et décide à l'UNANIMITÉ**
DE VALIDER la clôture de l'AP/CP.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**

